



Nombre de conseillers	56
En exercice	56
Présents	42
Votants par procuration	12
Absents	27
Total des votes	48

5.3

L'an deux mille vingt cinq, le dix mars à 19h00, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle, légalement convoqués par lettre individuelle en date du 04 mars 2025 se sont réunis, en session ordinaire sous la présidence de M. Francis COUREL

ELUS PRESENTS :

Mme DE ANDRES, M. LECHAPTOIS, M. BOUCHER, Mme DA SILVA, M. BISSON, M. LEROY, M. BOUET, Mme DEFLUBE, M. BONVOISIN, M. TIHY, M. HANGARD, Mme DUONG, M. LAMY, M. CALMESNIL, M. BARRE, M. MARIE, M. DARMOIS, M. CANTELOUP, M. TIMON, M. DUTILLOY, Mme ROSA, Mme LOUVEL, Mme MONLON, Mme CABOT, M. DUCLOS, M. AUBE, Mme MOUCHEL, M. MAUVIEUX, M. VALLEE, Mme BOQUET, M. DOUYERE, M. COUREL, M. VETEL, M. SIMON, M. BLAS, Mme BOURNISIE, M. CHARPENTIER, M. LEBOUCHER, Mme DUHAMEL, M. DUCLOS, Mme GLEMOT, M. FOUCOURT

ELUS REPRESENTES PAR UN POUVOIR :

M.ME ROULAND A M. BISSON, M. DUMESNIL A M. LEBOUCHER, M. TIHY A MME DUHAMEL, M. BEAUDOUIN A MME LOUVEL, MME DUVAL A MME ROSA, M. BURET A M.TIMON, M. LEFRANCOIS A MME DUTILLOY, MME QUESNEY A MME MONLON, M. ANFRAY A MME MOUCHEL, M. MORDANT A M. DUCLOS E. , M. SENINCK A MME GLEMOT, M. PLATEL A M. CHARPENTIER, M. BLAS A MME BOURNISIE

SECRETAIRE DE SEANCE : M. TIMON

N°DEL_0008_2025 Désignation d'un représentant et d'un suppléant de la Communauté de Communes val de Risle au Comité consultatif de la RNN " Marais Vernier"

Le comité consultatif de la réserve naturelle nationale « Marais Vernier » a été renouvelé le 8 janvier 2025 conformément aux articles R.332-15 et R.332-16 du code de l'environnement.

Par courrier en date du 9 janvier 2025, la DREAL de Normandie nous informe de la nécessité de désigner un représentant et un suppléant de la Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle au sein du Comité consultatif afin de pouvoir participer aux votes.

Aussi et au regard de ce qui précède,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les articles r 332-15 et 332-16 du code de l'urbanisme

CONSIDÉRANT la demande écrite de la DREAL de Normandie

*Le Conseil Communautaire décide,
Après en avoir délibéré
A l'unanimité,*

- **DE DESIGNER** M. William CALMESNIL en tant que représentant et Mme Carole DE ANDRES en tant que suppléante au Comité consultatif la RNN « Marais Vernier »

Pont-Audemer, le 10 mars 2025

le Président

qui certifie que la présente délibération a été
adressée à la Préfecture de l'Eure



Francis COUREL